RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00240
Numéro SIREN : 443 756 127
Nom ou dénomination : AB STYLE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 6821

DÉPOSÉ LE
09 OCT. 2023
Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier 6821

Comptes annuels

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

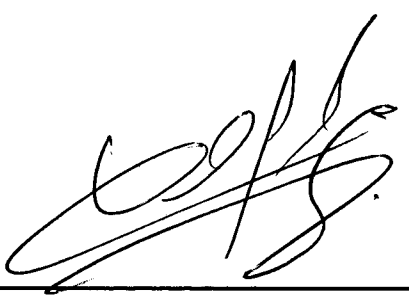
BILAN - ACTIF

SARL AB STYLE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF	Valeurs au 30/06/23			Valeurs au 30/06/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 040,00	1 040,00		
Fonds commercial (1)	90 700,00		90 700,00	90 700,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	3 805,43	3 354,69	450,74	
Autres immobilisations corporelles	38 465,25	35 894,87	2 570,38	2 217,27
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**134 010,68**	**40 289,56**	**93 721,12**	**92 917,27**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 861,67		1 861,67	1 817,09
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	535,12		535,12	658,45
Avances et acomptes versés sur commandes	724,90		724,90	279,60
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres créances	562,74		562,74	441,26
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	46 407,56		46 407,56	47 535,91
Charges constatées d'avance (3)	375,64		375,64	393,08
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**50 467,63**		**50 467,63**	**51 125,39**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**184 478,31**	**40 289,56**	**144 188,75**	**144 042,66**





BILAN - PASSIF

SARL AB STYLE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PASSIF	Valeurs au 30/06/23	Valeurs au 30/06/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 60 000,00)	60 000,00	60 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	6 000,00	6 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	62 828,58	62 828,58
Report à nouveau	-2 039,26	-5 719,38
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	984,55	3 680,12
SITUATION NETTE	127 773,87	126 789,32
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**127 773,87**	**126 789,32**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	25,52	25,52
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 636,60	1 474,24
Dettes fiscales et sociales	14 752,76	15 753,58
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**16 414,88**	**17 253,34**
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**144 188,75**	**144 042,66**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL AB STYLE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 Au 30/06/23	Du 01/07/21 Au 30/06/22	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	1 548,77	869,17	679,60	78
Production vendue (biens et services)	151 408,43	151 887,77	-479,34	
Montant net du chiffre d'affaires	**152 957,20**	**152 756,94**	**200,26**	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 413,00		1 413,00	
Autres produits	1,89	9,36	-7,47	-80
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**154 372,09**	**152 766,30**	**1 605,79**	**1**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	1 064,76	756,35	308,41	41
Variation de stocks	123,33	3,42	119,91	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 641,35	4 951,40	-310,05	-6
Variation de stocks	-44,58	-465,14	420,56	-90
Autres achats et charges externes	21 806,79	20 652,03	1 154,76	6
Impôts, taxes et versements assimilés	5 994,85	5 480,36	514,49	9
Salaires et traitements	90 309,94	87 195,90	3 114,04	4
Charges sociales	27 905,23	27 738,17	167,06	1
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 310,05	2 491,59	-1 181,54	-47
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	275,82	282,10	-6,28	-2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**153 387,54**	**149 086,18**	**4 301,36**	**3**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**984,55**	**3 680,12**	**-2 695,57**	**-73**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL AB STYLE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 Au 30/06/23	Du 01/07/21 Au 30/06/22	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers				
De participation				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**984,55**	**3 680,12**	**-2 695,57**	**-73**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	**154 372,09**	**152 766,30**	**1 605,79**	**1**
TOTAL DES CHARGES	**153 387,54**	**149 086,18**	**4 301,36**	**3**
Bénéfice ou Perte	**984,55**	**3 680,12**	**-2 695,57**	**-73**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Annexes



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AB STYLE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

SARL AB STYLE
Adresse 12 PLACE SAINT JACQUES
60400 NOYON

Activité (s) exercée (s) Coiffure N° Siret 44375612700017

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial	90 700,00			90 700,00
Autres immobilisations incorporelles	1 040,00			1 040,00
Total des immobilisations incorporelles	**91 740,00**			**91 740,00**
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	3 264,60	540,83		3 805,43
Installations générales agencements divers	25 249,34			25 249,34
Matériel de transport	4 599,00			4 599,00
Autres immobilisations corporelles	7 043,84	1 573,07		8 616,91
Total des immobilisations corporelles	**40 156,78**	**2 113,90**		**42 270,68**
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	**131 896,78**	**2 113,90**		**134 010,68**

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 040,00			1 040,00
Total des immobilisations incorporelles	**1 040,00**			**1 040,00**
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, matériels & out.	3 264,60	90,09		3 354,69
Inst. générales agenc. divers	23 595,06	799,49		24 394,55
Matériel de transport	4 480,56	118,44		4 599,00
Autres immobilisations corporelles	6 599,27	302,03		6 901,30
Total des immobilisations corporelles	**37 939,49**	**1 310,05**		**39 249,54**
TOTAL GÉNÉRAL	**38 979,49**	**1 310,05**		**40 289,54**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AB STYLE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	562,74	562,74	
Charges constatées d'avance	375,64	375,64	
TOTAL GÉNÉRAL	**938,38**	**938,38**	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 636,60	1 636,60		
Autres dettes	14 778,28	14 778,28		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**16 414,88**	**16 414,88**		

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

AB STYLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000.00 €
Siège social : 12 place Saint Jacques
60400 NOYON
443 756 127 RCS COMPIEGNE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le treize septembre, à dix heures,
Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.
Sont présents ou représentés :

- Anne-Marie ARTIGUES, propriétaire de	50 parts
- Benoit DELPERDANGE, propriétaire de	50 parts
soit un total de	100 parts

sur les cent (100) parts composant le capital social.

Benoit DELPERDANGE préside la séance en sa qualité de gérant associé.
Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération allouée à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

BD AD

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes éligibles à l'abattement de 40% peuvent être taxés à la source au taux de 12.8 % avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu.
Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.
Le président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17.2% de prélèvements sociaux.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.
L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 984,55 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 984,55 €
- Affectation de la somme de 984,55 € au compte "Report à nouveau" qui présentera un solde débiteur de 1 054,71 €.
- Prélèvement de la somme de 1 054,71 sur le compte « Autres réserves » afin d'épurer le compte « report à nouveau » qui a dès lors un solde nul.

BD AD

- Prélèvement de la somme de 6 000 € sur le compte « Autres réserves » pour les distribuer en dividendes aux associés.

Le compte « Autres réserves » présentera un solde créditeur de 55 773,87 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au cours de l'exercice à Benoit DELPERDANGE, gérant, pour un montant de 41 820,90 €.

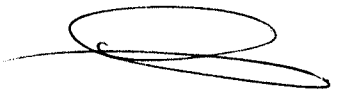
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Benoit DELPERDANGE **Anne-Marie ARTIGUES**





AB STYLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000.00 €
Siège social : 12 place Saint Jacques
60400 NOYON
443 756 127 RCS COMPIEGNE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

Pour information, l'article R.223-17 précise qu'il convient d'indiquer la nature et l'objet de ces conventions ainsi que les modalités essentielles comme l'indication des prix ou tarifs, les ristournes, les commissions consenties, les délais de paiement accordés, les intérêts stipulés, les sûretés conférées, toute indication permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

- **Concernant Anne-Marie ARTIGUES, associé** :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

- Une rémunération brute d'un montant de 22 427,06 €,
- A bénéficiée de la prise en charge par la société d'une mutuelle complémentaire santé obligatoire à hauteur de 516,54 €.

- **Concernant Benoit DELPERDANGE, gérant associé** :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

- Une rémunération d'un montant de 41 820,90 €,
- A bénéficier de la prise en charge par la société de cotisations obligatoires personnelles pour un montant de 14 566 € et de 4 081 € de CSG déductible,
- A bénéficié du paiement par la société de contrats personnel dits « Loi Madelin » pour un montant de 933,54 € et d'un PER retraite pour 2 502,78 €,
- Et possède un compte courant ouvert dans les livres de la société qui au 30 juin 2023 a un solde créditeur de 25,52 €.

- **Concernant la SCI DELPERDANGE,** dont Monsieur DELPERDANGE et Mme ARTIGUES sont associés :

- Au titre de la location du salon de coiffure la somme de 7350 euros HT soit 8820 euros TTC.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance

AB STYLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000.00 €
Siège social : 12 place Saint Jacques
60400 NOYON
443 756 127 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la règlementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 152 957,20 € contre 152 756,94 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,13 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 154 372,09 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 310,05 €.

Parmi les charges d'exploitation, les achats de matières premières, variation de stocks comprise se sont élevés à 4 596,77 € contre 4 486,26 € au 30 juin 2022 et les achats de marchandises à 1 188,09 € contre 759,77 € au 30 juin 2022.

Les autres achats et charges externes se sont élevés à 21 806,79 € contre 20 652,03 € pour l'exercice précédent. Parmi celles-ci, nous noterons la hausse des postes de gaz et d'eau.

Les impôts et taxes atteignent 5 994,85 € contre 5 480,36 € pour l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 114 934,07 € à 118 215,17 €, alors que l'effectif moyen est toujours de 3 personnes, gérant compris.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 984,55 € contre 3 680,12 € pour l'exercice précédent.

Les résultats financiers et exceptionnels sont nuls.

Du fait d'un déficit fiscal reportable, il n'a pas été provisionné d''impôt sur les bénéfices sur l'exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 984,55 €.

Ce résultat se trouve en baisse de 73,25 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 3 680,12 €.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons rester très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes en espérant voir se développer notre chiffre d'affaires.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous n'avons rien à signaler.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 984,55 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 984,55 €
- Affectation de la somme de 984,55 € au compte "Report à nouveau" qui présentera un solde débiteur de 1 054,71 €.
- Prélèvement de la somme de 1 054,71 sur le compte « Autres réserves » afin d'épurer le compte « report à nouveau » qui a dès lors un solde nul.
- Prélèvement de la somme de 6 000 € sur le compte « Autres réserves » pour les distribuer en dividendes aux associés.

Le compte « Autres réserves » présentera un solde créditeur de 55 773,87 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

La gérance



AB STYLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000.00 €
Siège social : 12 place Saint Jacques
60400 NOYON
443 756 127 RCS COMPIEGNE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 SEPTEMBRE 2023

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.
L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 984,55 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 984,55 €
- Affectation de la somme de 984,55 € au compte "Report à nouveau" qui présentera un solde débiteur de 1 054,71 €.
- Prélèvement de la somme de 1 054,71 sur le compte « Autres réserves » afin d'épurer le compte « report à nouveau » qui a dès lors un solde nul.
- Prélèvement de la somme de 6 000 € sur le compte « Autres réserves » pour les distribuer en dividendes aux associés.

Le compte « Autres réserves » présentera un solde créditeur de 55 773,87 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant.

CINQUIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au cours de l'exercice à Benoit DELPERDANGE, gérant, pour un montant de 41 820,90 €.



Copie certifiée conforme
La Gérance